

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE
171 AVENUE DE PARIS BP 59126
79061 NIORT CEDEX 9
TÉLÉPHONE : 05 49 09 98 00
MÉL. : pole-ice.niort@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : lundi au vendredi de 8h30 à 12 h
et de 13h à 16h sauf le jeudi après-midi
Ou sur rendez-vous

Affaire suivie par : Pascal MICHEZ
Téléphone : 05 49 09 98 56
Télécopie : 05 49 09 98 46

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
DU RESPONSABLE DE POLE CONTROLE EXPERTISE**

Le responsable du pôle contrôle expertise de NIORT

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

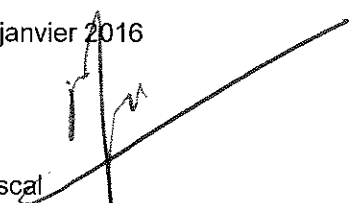
aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|-------------|------------------------------------|---------------------------------|
| BOTTERO Hélène | inspectrice | 15 000 € | 15 000 € |
| BRANGER Céline | inspectrice | 15 000 € | 15 000 € |
| DIEZ Bernard | inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| RUCART Christine | inspectrice | 15 000 € | 15 000 € |
| SICHAUMETTE Rose Marie | inspectrice | 15 000 € | 15 000 € |
| FAUT Jean-Marie | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| GIRAULT Anne | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| RICHET Martine | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Niort, le 4 janvier 2016


MICHEZ Pascal
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
Responsable du pôle contrôle expertise,